

« AFC PROMOTION »
SAS au capital de 1 200 000,00 €
Siège social : 1, avenue Victor Hugo - BIARRITZ (64200)
BAYONNE RCS N° 411805153

DECISION DU PRESIDENT DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 16 heures 30,

- **Madame Alexandra FRANCOIS**, Présidente de la société AFC PROMOTION

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts,

Prend les décisions suivantes :

- Transfert du siège social au 76, rue du Bois Belin à ANGLET (64600) et modification corrélative des Statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION :

La Présidence décide de transférer le siège social et établissement de la SAS AFC PROMOTION du 1, avenue Victor Hugo à BIARRITZ (64200) au 76, rue du Bois Belin à ANGLET (64600) à compter des présentes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui sera rédigé de la manière suivante :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

76, rue du Bois Belin à ANGLET (64600)

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Président, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et partout ailleurs, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur ou par décision collective des associés.

Le Président de la Société a la faculté de créer des agences et succursales partout où il le jugera utile "

DEUXIEME DECISION :

La Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Madame Alexandra FRANÇOIS,
Présidente